

|  |
|--|
| <p style="text-align:center"><b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL<br/>DU VENDREDI 30 JUIN 2017</b></p> |
|--|

29 Membres élus le 30 mars 2014 :

MM. MICHON Jacques, BANSCH Steve, MASCARTE Roger, HAMROUNI Abdelmalek, DELAIN Danièle, HUMERY Gilles, MORANTIN Brigitte, PARNETZKI Claudine, CARLIER Louis, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, AIT LASRI Auriane, DESORT Betty, MAILLIOTTE J. Pierre, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, VEREZ Richard, COUILLEZ Henri, KADI Ilham, DEQUIDT Jany, HUMEZ Françoise, CONTRAFATTO Yvonne, DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, DELPORTE Fabrice, BAUDUIN Stéphanie, BACHIRI Karim, FRASCA Geneviève, HIMEUR Kémici.

**Membres ayant donné pouvoir** : AIT LASRI Auriane (pouvoir à VEREZ Richard), DEQUIDT Jany (pouvoir à COUILLEZ Henri) BAUDUIN Stéphanie (pouvoir à BACHIRI Karim).

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Président :

Comme à chaque début de Conseil Municipal, nous devons élire le secrétaire de séance et je vous propose de désigner comme habituellement Monsieur Steve Bansch.

**Adopté à l'unanimité.**

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2017**

Monsieur le Président :

Avez-vous des remarques ?

**Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Président :

Vous avez pu remarquer sur table une délibération que nous vous proposons d'ajouter à l'ordre du jour : il s'agit de la vente d'une parcelle de terrain pour une superficie d'environ de 40 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une ancienne voyette qui est située rue Lucien Moreau.

**Adopté à l'unanimité.**

Nous avons appris aujourd'hui le décès de Madame Simone Veil, et je crois que tout le monde peut dire qu'il s'agissait d'une très grande dame, qui a eu une attitude remarquable durant la résistance et qui ensuite a eu le courage de mener le combat en faveur de femmes, pour faire accepter l'IVG contre l'avis de son propre groupe à l'Assemblée Nationale. Je voulais dire ces quelques mots pour lui rendre hommage.

Quelques rappels des activités qui se sont déroulées depuis notre dernier Conseil Municipal :

Le vendredi 14 avril, nous avons avec, Monsieur Mascarte, présenté le budget au personnel communal. Nous sommes à ma connaissance, la seule collectivité dans le Douaisis à le faire.

Le 18 avril, nous avons organisé un porte à porte à la Marchette pour recueillir, logement par logement, l'avis de la population sur l'implantation des jeux pour enfants. Deux choses, monsieur Desmons ont retardé l'implantation de ces jeux, l'avis mitigé de certains habitants de La Marchette au cours de la réunion de présentation et l'obligation, du coup, de demander au Conseil Régional une prolongation du délai d'implantation pour la subvention. Le Conseil Régional a mis très longtemps avant de nous répondre, ce qui a d'autant plus retardé la

consultation. Mais la démocratie nécessitait que nous prenions tout ce temps. Maintenant, la très grande majorité étant d'accord, l'appel d'offre est lancé avec également le remplacement des jeux qui n'étaient plus aux normes. Si vous nous aviez interrogés sur cette question, cela vous aurez évité d'écrire tout et n'importe quoi dans votre tract.

Le 28 avril, s'est déroulé le traditionnel Banquet des Médaillés, pour la première fois en l'absence totale des membres de l'opposition municipale.

Le 30 avril, le défilé pour la commémoration de la libération des camps de la mort n'a pas recueilli un franc succès.

L'après-midi, j'ai eu le plaisir de coprésider le concert de chorales pour le 90<sup>ème</sup> anniversaire du saint sacrement de l'église Notre Dame des mineurs et d'y prendre la parole.

Le 5 mai, dans la salle des fêtes, nous avons organisé la projection du film « En mai fait ce qu'il te plait » 200 collégiens et lycéens de notre commune ont pu apprécier cette projection et ont eu un comportement exemplaire. On ne peut dire la même chose pour la grande masse de notre population qui ne s'est pas déplacée suffisamment, quel dommage, car ce film les aurait peut-être mis en garde contre le vote FN.

Le 8 mai, s'est déroulée la cérémonie souvenir de la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Le mercredi 10 mai, les participants au concours des maisons et façades fleuries ont eu le plaisir de se voir offrir un voyage à Nausicaa.

Le dimanche 14 Mai, les baptêmes de plongée, organisés dans le cadre de la fête du sport ont rencontré un succès monstre.

Le vendredi 19 mai, toujours dans le cadre de la fête du sport, la soirée détente à la piscine avec notamment les ballets nautiques a été plébiscitée.

Malheureusement ce même jour, suite à un avis d'orages et de coups de vent dangereux, nous avons été contraints d'annuler la Fête des Voisins.

Je comprends la déception de la population, d'autant plus que sur notre territoire nous n'avons eu à subir aucune de ces contraintes météo.

Le samedi soir 20 mai, notre Harmonie Municipale, nous a concocté une soirée détente avec jeux musicaux autour de l'homme-orchestre, notre célèbre Louis de Funès. Ce fut également l'occasion de fêter les 25 années de direction de l'école de musique et de l'Harmonie par Monsieur Hervé Pruvost.

Le dimanche 21 mai, la poursuite de la Fête du Sport a vu le déroulement de deux manifestations qui ont connu elles aussi un réel succès : le rallye pédestre le matin et la course cycliste l'après-midi.

Le jeudi 25 mai, a eu lieu le tournoi de l'AJP

Le samedi 27 mai, le spectacle et la remise de cadeau pour la Fête des Mères ont connu leur succès habituel.

Le dimanche 28 mai, j'ai eu le plaisir de participer à la commémoration de la grève des mineurs de 1941.

Le vendredi 2 juin, nous avons remis les cadeaux de fête des mères au Béguinage.

Les 3,4 et 5 juin, s'est tenu le tournoi de l'USM.

Le jeudi 22 juin, j'ai eu l'honneur de remettre les diplômes de la citoyenneté aux collégiens de Romain Rolland.

Le dimanche 25 juin, notre traditionnelle Fête de la Gaillette a rencontré un réel succès populaire et de qualité tout comme le spectacle final sur la place de la Mairie qui a réuni pas mal de monde.

Pour les écoles, il nous faut signaler le succès des différentes expositions dans le cadre des semaines culturelles et des spectacles des enfants participants aux NAP.

A cette occasion, je vous signale que nous avons décidé de poursuivre les NAP dans les mêmes conditions durant l'année scolaire 2017/2018. Année que nous mettrons profit pour consulter les communautés éducatives sur la suite à donner.

Enfin, mardi, jeudi et cet après-midi, la Fête du Livre pour les écoles primaires nous a permis de distribuer à chaque enfants un livre et pour les CM2 un dictionnaire.

Le mercredi 28 juin, nous avons rendu un hommage solennel au Maestro Georges PRÊTRE comme je l'avais annoncé au cours de la cérémonie des vœux en début d'année.

Nous avons eu l'honneur de recevoir madame Isabelle PRÊTRE-KRUG, la fille du maître et une partie de sa famille.

Une plaque commémorative a été apposée sur sa maison de naissance et un comédien a relaté le chemin de la vie du grand chef d'orchestre waziérois. A l'Espace Culturel qui porte son nom, les professeurs de musique avaient organisé dans chaque salle de travail des minis concerts et en apothéose, notre jeune et talentueux trompettiste, Samir FERAHI a donné un échantillon de son talent. Madame Isabelle PRÊTRE a tenu à me remettre l'une des baguettes du Maestro pour qu'elle soit exposée à l'Espace culturel qui porte son nom. A suivi la remise des diplômes aux élèves de l'Ecole de musique.

Celles et ceux qui ont « boudé » tout ou partie de cette manifestation ont eu grand tort !

Encore une fois je tiens à féliciter l'ensemble des élus de la majorité municipale du travail réalisé et pour leur dévouement en faveur de notre population.

Je n'oublie pas les élections présidentielles et législatives dans notre commune où, passant de la déception du comportement des waziérois au second tour des présidentielles, j'ai pu apprécier le vote du second tour des législatives autour d'un front républicain que je remercie chaleureusement.

Ceci étant dit, je reste tout à fait lucide sur le taux d'abstention du premier et second tour qui doit tous nous interpeler.

### **Elections sénatoriales 2017 : Désignation des grands électeurs**

Pour notre commune, nous devons désigner 15 titulaires et 5 suppléants. La sélection se fait à la proportionnelle par liste, au meilleur reste, et nous allons installer dans un premier temps le bureau.

#### Mise en place du bureau électoral :

En application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes à l'ouverture du scrutin.

Pour les plus anciens :

Danièle Delain et Louis Carlier.

Pour les plus jeunes :

Steve Bansch et Ilham Kadi.

On vous propose que Monsieur Steve Bansch étant secrétaire déjà de la séance, soit aussi le secrétaire de cette élection.

Les quatre qui viennent d'être désignés vont se diriger vers l'isoloir et l'urne, il y a une liste d'émargement et vous trouverez les listes de chaque groupe et ensuite je vous expliquerai comme on fait le décompte des voix.

Vous avez d'autres questions ?

(appel)

Les résultats, comme vous vous en doutez, sont les suivants :

La liste Ensemble pour Agir, l'Humain d'Abord : 22 voix

La liste Vie à Waziers, Savoir pour Choisir : 7 voix.

Je vous explique comment se fait la répartition :

On calcul d'abord le quotient électoral : le nombre de votants : 29 divisé par le nombre de sièges à pourvoir : 15 et on obtient un quotient de 1,933.

Ensuite, chaque nombre de voix obtenu est divisé par 1,933 donc  $22/1,933 = 11$  sièges à la 1<sup>ère</sup> répartition et  $7/1,933 = 3$  sièges.

Donc  $11+3 = 14$  sièges, il reste 1 siège à pourvoir.

On calcul ensuite le meilleur reste : le nombre de voix obtenu divisé par le nombre de siège + 1, ce qui donne un quotient de  $22/12 = 1,833$  pour notre liste et  $7/4 = 1,75$ .

Le siège restant est attribué à la liste Ensemble pour Agir.

La liste Ensemble pour Agir, l'Humain d'Abord aura 12 sièges.

La liste Vie à Waziers, Savoir pour Choisir aura 3 sièges.

En ce qui concerne les suppléants, étant donné qu'il n'y a que la liste Ensemble pour Agir, l'Humain d'Abord qui a présenté des suppléants, la totalité des sièges est donc attribuée à la liste Ensemble pour Agir, l'Humain d'Abord.

Je vous donne les noms :

Titulaires :

MM. MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, BANSCH Steve, MORANTIN Brigitte, MASCARTE Roger, DESORT Betty, HAMROUNI Abdelmalek, MUTTE Sabine, RICHARD Dominique, KADHI Ilham, CARLIER Louis, CONTRAFATTO Yvonne, CHARLET Jocelyne, DESMONS Laurent, FRASCA Geneviève.

Suppléants :

MM. VEREZ Richard, LEMAY Sylvie, MERCIER Olivier, HUMEZ Françoise, AIT LASRI Auriane.

### **Jury criminel : Constitution de la liste préparatoire de jurés pour l'année 2018**

**Monsieur le Président :**

IL s'agit d'un exercice que vous connaissez bien chaque groupe désigne un élu pour suivre les opérations informatiques

Le tirage au sort s'effectue sur les listes électorales de la Commune. Seules sont exclues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit.

Pour l'année 2018, 6 personnes inscrites sur les listes électorales de la commune de Waziers sont appelées à figurer sur la liste du Jury Criminel, cependant Monsieur le Maire doit effectuer le tirage au sort d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral, soit 18 personnes.

Le tirage au sort sera effectué électroniquement par le logiciel élections.

### **Finances : Présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes**

**Monsieur le Président :**

Chaque élu a reçu dans son dossier le rapport définitif de la Chambre accompagné de ma réponse.

C'est par un courrier du 6 juin 2016 que nous avons été informés par la Chambre d'un contrôle de nos finances sur les exercices de 2011 à 2016.

Madame Béatrice Convert-Roseneau Présidente de section et rapporteure ainsi que Monsieur Cyrille Karpoff, contrôleur, nous ont rendu une visite de courtoisie pour nous expliquer le déroulement de ce contrôle.

Durant toute la période de contrôle et avant la communication au conseil municipal, toutes ces opérations revêtent un caractère confidentiel.

Vous aurez pu remarquer que chaque année, nous aurons à présenter au conseil municipal, à la même période, les actions que nous avons entreprises à la suite des observations de la Chambre. Nous avons fait l'objet de deux rappels à la réglementation :

- Indiquer dans le compte administratif les prestations en nature dont ont bénéficié les personnes publiques ou privées qui reçoivent des subventions.
- Renseigner les états du personnel dans le compte administratif.

Ces deux rappels à la réglementation ont été réalisés avec le compte administratif de cette année. L'analyse qui est ensuite faite correspond au contenu du rapport d'orientation budgétaire qui vous a été présenté au conseil municipal du 3 mars 2016 soit 3 mois avant l'annonce de ce contrôle et 13 mois avant la communication de ce rapport.

Le seul désaccord que nous avons avec l'analyse de la Chambre réside comme nous l'avons écrit, sur la façon de calculer la prospective pour les années à venir. Nous confirmons que les propositions contenues dans les ROB de 2016 et 2017 seront tenues.

D'ailleurs, dès l'année 2018, notre CAF nette redevient positive (voir le tableau page 15/20 du rapport de la Chambre)

C'est volontairement, afin de remettre aux normes et travailler aux économies d'énergie de la salle des fêtes et reconstruire l'école Duclos-Lanoy que nous avons emprunté 4 millions d'euros et dégradé notre situation financière. Nous l'avons fait sciemment, car nous avions connaissance de la réalisation de la zone commerciale et des revenus qu'elle nous procurerait.

Par ailleurs, la reconstruction de l'école maternelle était une nécessité. Reconstituée avec deux classes supplémentaires, la dernière classe sera ouverte à la rentrée de cette année.

Sur les remarques de la Chambre concernant la masse salariale, je vous rappelle que si celle-ci est plus importante que la moyenne cela est dû au fait que nous possédons des infrastructures sportives importantes avec piscine, une école de musique fort fréquentée, des NAP qui voient une participation de plus de 70% des élèves et des classes de neige et des colonies que nous gérons en direct, ce qui n'est pas le cas pour toutes les villes de même strate.

Quant au fort montant de la masse des subventions, là aussi faut-il ou non aider le monde associatif. Pour nous c'est oui, c'est aussi une décision politique qui n'est pas du ressort de la Chambre, je l'ai dit et le redit.

En matière d'économie de fonctionnement, nous avons mis en route plusieurs pistes de réflexions :

- Arrêter notre participation au concours des Villes et Villages Fleuris qui nécessite trop de personnel et de moyens.
- Investir pour économiser l'énergie dans tous nos bâtiments et notre éclairage public.
- Optimiser au maximum nos dépenses.

Je suis prêt à répondre à toutes vos questions.

Monsieur Desmons :

Avant de commenter le rapport, j'ai une question. Vous semblez certain dans votre réponse à la Cour des Comptes que notre ville se repeuple et c'est souhaitable. Dans ce rapport, vous avez apparemment indiqué à la Cour des Comptes que 40 logements locatifs et 40 logements en accession à la propriété arrivaient, avec 25 permis de construire déjà délivrés. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Monsieur le Président :

Les logements sont ceux de la cité Berce Gayant que vous connaissez. Les deux premières phases ont déjà été mises en location et la dernière phase est en train de se terminer d'ici la fin de l'année auxquels vous pouvez ajouter également les logements qui ont été mis en location au Haut Terroir, 17 logements, et les 8 logements qui ont été mis en location au faubourg Morelle. Quand j'annonce 50, nous sommes au-delà de 50. Quant aux permis de construire, ils commencent à être délivrés également à la Berce Gayant, mais c'est aussi d'autres permis diffus sur la ville qui concernent des améliorations de logements importants ou de petites entreprises. Je pense notamment aux restaurants de la zone commerciale du Bas Terroir.

Monsieur Desmons :

Donc à votre avis, nous serons combien d'habitants au prochain recensement ?

Monsieur le Président :

Je ne joue pas les Madames Soleil, il faudra expliquer, je viens de vous dire nous avons ouvert trois classes, une primaire et deux maternelles, tous nos groupes scolaires sont pleins, je ne vois pas comment avec cet apport d'enfants, nous pourrions avoir une baisse de population, à moins que mon adjointe aux écoles, mais elle m'a assuré que ce n'est pas vrai, aille faire des recrutements à l'extérieur de la ville de waziers.

Monsieur Desmons :

Nous avons lu avec attention ce rapport de la Chambre Régionale le Cour des Comptes, signé par Frédéric Abdel, son Président depuis février de cette année, c'est donc sous son prédécesseur que s'est déroulée la majorité de l'instruction.

Déjà on peut s'interroger sur le timing. Vous avez déplacé ce conseil municipal qui été prévu depuis le début de l'année pour le 15 juin au jeudi 29 juin sous prétexte des élections législatives dont la date est connue depuis bien longtemps pourtant. Je ne peux m'empêcher de penser que vous l'avez décalé pour ne pas faire d'ombre au candidat dont vous étiez le suppléant au cas où il serait présent au deuxième tour ce qui était

Monsieur le Président :

Monsieur Desmons, je vous arrête tout de suite. Vous me faites un procès d'intention qui est complètement inadmissible de votre part. Je vous croyais Monsieur Desmons au-dessus de telles mesquineries, continuez.

Monsieur Desmons :

Tout est dit dans la synthèse et je pense que ça aurait été nécessaire que vous lisiez au moins la synthèse. Je vais la lire :

La commune de Waziers qui comptait 7686 habitants en 2015, est membre de la Communauté d'Agglomération du Douaisis depuis la création de celle-ci le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Depuis 2011, sa situation financière s'est dégradée jusqu'à devenir préoccupante. Sous l'effet principalement de l'augmentation de dépenses en personnel, les charges de fonctionnement

continuent plus vite que les produits même nature. Celles-ci sont supérieures de 22.1 % à celles de la moyenne des communes de même strate, soit 683 € par habitant contre 530 €.

Sur cette même période, la commune a versé près de 4M€ de subventions à des tiers, ce qui correspond à 9 % de ses charges de gestion annuelle. En 2015, les subventions accordées représentent 114 € par habitant contre 70 € par habitant pour les communes de taille équivalente.

Depuis 2014, sa capacité d'autofinancement brute ne permet plus de rembourser l'annuité en capital de la dette.

Pourtant, la commune bénéficie de ressources importantes, essentiellement grâce aux dotations versées par l'Etat (496 € par habitant contre 175 € par habitant pour les communes de même taille).

Entre 2011 et 2015, les dépenses d'investissements réalisées pour un montant de 9.3 millions d'euros ont été financées à plus de 70 % par l'emprunt. Fin 2015 l'encours de sa dette, soit 11,6 millions d'€ représentait 111.5 % de ses produits annuels de gestion et sa dette à l'habitant était de 75 % supérieure à celle des communes comparables (1513 € contre 860 €). Les charges de la dette en intérêt ont systématiquement dépassé de 4 % de ses charges de gestion, signe d'alerte d'un éventuel surendettement.

En dépit de recettes nouvelles annoncées, la collectivité ne pourra pas s'exonérer d'un effort à fournir pour maîtriser ses charges de gestion afin de restaurer ses équilibres financiers qui seront dégradés au cours de l'exercice 2016.

Fin de citation.

Monsieur le Président :

Vous m'expliquez quelle différence entre ce que j'ai dit d'entrée de jeu ?

Il y a surtout Monsieur Desmons, dans le rapport d'Orientation Budgétaire 2016, qui est sorti, je vous le rappelle, plusieurs mois avant que nous sachions qu'il allait y avoir un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Est-ce que vous avez repris ce rapport d'Orientation Budgétaire 2016 ?

Monsieur Desmons :

Bien sûr, je vais continuer à le commenter.

Monsieur le Président :

Je vous pose la question, vous l'avez repris, regardé. Tout ce qu'il y a dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est dans le rapport d'orientation 2016.

Monsieur Desmons :

Ce rapport permet de se remémorer la grande détresse d'une partie de population. Il est rappelé que 28 % de chômage et un revenu moyen de 15 000 € contre 24 000 € au niveau national soit 40 % en dessous. Cette introduction faite nous allons maintenant vous faire part de nos remarques.

Sur le fonctionnement, sur le personnel : un regard extérieur celui de la Cour des Comptes, montre qu'il y a de vrais problèmes, non seulement sur la forme avec ce rappel sur la réglementation, page 4, et 7, annexe manquante au compte administratif indiquant les emplois réellement pourvus et pas seulement ceux autorisés, vous avez corrigé le tir depuis. C'est surtout sur le fond, comme indiqué page 8, que, je cite : cette augmentation des charges de gestion entre 2011 de 2015, plus 1,2 millions d'euros et plus particulièrement à compter de 2014, est

principalement dû aux dépenses de personnels, plus 1 million d'euros dont le rythme annuel moyen d'évolution a été de 5.7 %, vous en avez expliqué une partie des causes, et plus bas, je cite de nouveau : au final, la commune supporte un niveau de charges de personnel plus élevé que celui des communes de taille comparable, 683 € par habitant contre 532 €.

Sur les autres charges de fonctionnement, la Cour des Comptes rappelle d'abord, je cite : la commune est très investie dans le social page 9. C'est effectivement quelque chose qu'il faut préserver et qui est dans l'ADN de notre ville mais, dans le même temps, ce sont les subventions aux associations privées qui sont évoquées par la Cour des Comptes, je cite : toujours page 9 en bas, le montant total des subventions aux organismes privés et au CCAS, or prestations en nature et la mise à disposition des locaux communaux et du personnel, représentent en moyenne pour la période 2011/2015, 9,25 % des charges de gestion de la commune. Puis, page 10 en haut, en 2015, l'ensemble des subventions versées par la commune représentait 114 € par habitant contre 70 € par habitant ce qui a été repris dans la synthèse.

J'ajoute puisque c'est dans le tableau 2 de la page 9, que le centre social Henri Martel utilise à lui seul 83 % des subventions aux organismes privées de la ville, ne laissant que des miettes aux autres associations, et si on comptait les prestations en nature, ce serait un pourcentage encore plus important, à ce sujet, nous ne pouvons que condamner que vous ayez reçu une gifle à la Halle Polyvalente, le jour de la Fête des Mères et nous aimerions savoir si vous avez des éléments à nous communiquer sur les suites que vous y avez données, car il y aurait eu aussi des dégradations, encore une fois, il faut se poser la question aujourd'hui, là où nous avons mis de gros moyens, cela ne marche pas, et vous l'avez bien constaté. Nous nous posons la question du succès ou l'échec de la mission du Centre Social et de la politique menée en général dans ce quartier. Il faut vous la poser aussi, on aura l'occasion d'en reparler encore tout à l'heure grâce à l'autre point à l'ordre du jour.

Toujours sur ce sujet, mais sur la forme, nous vous le disions ces dernières années, les prestations en nature devaient être au moins listées dans le compte administratif et cela depuis l'an 2000, c'est enfin chose faite avec celui de 2016, mais étant donné ce rapport de la Cour des Comptes, en tant que conseillers municipaux de l'opposition, nous vous demandons, une fois n'est pas coutume, d'aller plus loin et de faire apparaître dès le prochain Compte Administratif, celui de 2017, l'évaluation précise financière de ces avantages en nature. Cela doit tout inclure, le personnel mis à disposition, les dépenses d'énergie, le bus, les autres locaux et le matériel mis à disposition.

Notre intervention du mois d'avril, allait d'ailleurs simplement dans ce sens, il nous faut trouver toutes les sources d'économies possibles et raisonnables, ne me dites pas le contraire aujourd'hui.

Par ailleurs, une autre remarque de forme, page 6, il est évoqué le rapport du débat dotation budgétaire. En effet, pour l'année dernière pas de problème il a été mis sur le site internet de la ville, mais cette année il n'est toujours pas en ligne, alors que pendant la réunion publique de Gambetta, vous avez répondu à une question d'un habitant sur ce sujet, indiquant qu'il serait sur le suivant conseil dédié au budget, le 13 avril, il fallait du temps à la nouvelle personne chargée de la communication pour s'en occuper, cela n'y est toujours pas, cette personne semble pourtant compétente pour la photo, la vidéo, les nouvelles technologies, nous aimerions que vous lui laissez d'abord faire son travail et pas de la politique.

Monsieur le Président :

Pardon ?

Monsieur Desmons :

Oui, comme il nous arrive de le constater depuis son arrivée.

Monsieur le Président :

Pardon, là vous accusez c'est grave Monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Je ne l'accuse pas lui. Je vous accuse vous de lui donner des instructions.

Monsieur le Président :

Vous accusez cette personne de faire de la politique à ma demande.

Monsieur Desmons :

Oui.

Monsieur le Président :

Moi je fais de la politique et lui, mon subordonné, je l'oblige à le faire, on est d'accord !

Monsieur Desmons :

On est bien d'accord.

Monsieur le Président :

Répétez le Monsieur Desmons, allez-y.

Monsieur Desmons :

Quant au jour du Souvenir de la Déportation, vous lui faites faire 3 fois la photo, et vous lui refaites prendre pour que l'on soit sûr de bien vous voir tous les trois ans en même temps, c'est de la politique, c'est de la communication politique.

Monsieur le Président :

Reparlons de la Déportation, quand vos élus viendront à ce type de manifestation, tous, et quand même vous, vous arriverez à l'heure, on pourra parler du respect des manifestations.

Monsieur Desmons :

C'est petit.

Monsieur le Président :

Ah petit pour petit monsieur Desmons. Quand on a en face de soi, dans un débat, des petits, on répond petit. Quand vous n'avez pas de grandeur, je n'en ai pas non plus monsieur Desmons. Continuez.

Monsieur Desmons :

Je reviens sur le fond du rapport, avec la partie sur les dotations et impôts.

Sur les dotations d'État, on a la démonstration très claire, de ce que nous, élus de l'opposition disons depuis plus de deux ans, c'est qu'elles n'ont jamais été aussi bonnes que ces dernières années pour notre ville. C'est dans la synthèse, mais aussi page 11, je cite : au cours de la période, la progression des produits de gestion est essentiellement due à la hausse des ressources fiscales propres, plus 3,4% ; par an en moyenne, donc les impôts, mais également à celles des dotations et participations, plus 3,2% en moyenne, fin de citation et même encore plus précis en haut de la page 12, je cite à nouveau : ainsi en 2015 la commune perçoit une dotation globale de fonctionnement correspondant à la somme des dotations forfaitaires et d'aménagements qui est 2,8 fois plus élevées que celles perçues par les communes de strates, 496 € par habitant pour Waziers soit 3 000 814 000 € pour cette 7 686 habitants contre 175 € pour les communes de

strates identiques, elle représente 36.6 % des produits de gestion contre seulement 14,9 % pour les autres communes. En fait l'Etat nous soutient, tous les ans vous vous plaignez sur le fait que nos dotations vont baisser, si demain le gouvernement baisse ses dotations, vous allez encore l'accuser, il faut arrêter de vous glorifier, vous faites beaucoup pour la commune, alors que c'est l'État qui nous maintient hors de l'eau, demain s'il arrête on serait dans une très mauvaise posture, car vous n'avez pas assuré l'autonomie de notre ville mais ça ne sera pas votre faute, ce sera celle du gouvernement.

Sur investissement maintenant, j'ai été interpellé par Monsieur Garofalo, le beau-frère de Madame Parnetzki je crois, au dernier conseil municipal qui me demandait de prouver que financer une buvette à 250 000 € n'était pas raisonnable. Si ce n'était pas des finances de notre ville dont on parlait, j'en rigolerais aujourd'hui, malheureusement je vais l'inviter à lire l'intégralité de ce rapport car c'est la meilleure démonstration, vous devriez d'ailleurs le trouver dès lundi sur le site internet de la Cour des Comptes.

L'investissement s'est d'abord le taux de réalisation du budget d'investissements à 50 %, votre grand classique est pointé du doigt par la Cour des Comptes, page 12, vous mettez plus de chose au budget cela permet de faire patienter les personnes intéressées au projet, et ensuite vous reportez, reportez encore, du fait de la situation de notre ville. Notre capacité d'autofinancement page 12 est sans appel, je cite : ainsi à partir de 2014, la capacité d'autofinancement disponible devient négative et ne lui permet plus de contribuer au financement de ses dépenses d'investissement. Dans ces conditions, le recours à l'emprunt est indispensable. Cette situation préoccupante se poursuit fin 2016, fin de citation. Enfin page 14, il est indiqué que dans les conditions actuelles il nous faudrait 24 années pour rembourser notre dette, alors que vous nous dites au fameux débat d'Orientation Budgétaire que nous sommes qu'à 16 ans, page 28 du DOB 2016, ce qui est déjà énorme bien qu'en dessous de la vérité, celle de la Cour des Comptes.

Dans le même ordre d'idée, sur les projections de l'annexe 4, on s'étonne d'avoir une capacité d'autofinancement brut de 544 000 € en 2017, alors que vous nous indiquez 854 000 € dans le dossier du DOB au mois de mars, d'ailleurs dans votre réponse à la Cour des Comptes du 16 mars vous indiquez avoir votre propre projection, là vous avez dit, dans votre introduction que vous contestez la projection, mais nous attendons la vôtre pour analyse. Donc si on s'intéresse à la CAF net, en déduisant l'annuité de la dette de 900 000 euros environ, là c'est tout simplement négatif, je cite, page 12 : du fait du rythme de la progression des charges plus rapide que celui des produits, la commune ne peut dégager une épargne brute suffisante pour rembourser le capital de la dette. Ainsi, à partir de 2014, la capacité d'autofinancement disponible négative et ne lui permet plus de contribuer au financement de ses dépenses d'investissement, dans ces conditions, le recours à l'emprunt est indispensable, cette situation préoccupante se poursuit en 2016, fin de citation.

Sur les emprunts justement, combien de fois avons-nous trouvé vos réponses évasives sur notre situation de trésorerie, sur les emprunts, notamment le cafouillage des emprunts et des lignes de trésorerie contractées au moment de l'adhésion à l'Agence France Locale, fin 2015, il suffit de relire les procès-verbaux.

Monsieur le Président :

C'est marqué cela dans le rapport ? Ça c'est vous.

Monsieur Desmons :

Mais la Cour des Comptes a pu aller dans le cœur de la comptabilité réelle, et je cite page 15 : les emprunts contractés par la commune n'ont pas toujours été complètement utilisés pour répondre à ces besoins de financement, puis ces emprunts en attente d'être mobilisés ont abondé le fond de roulement, dès lors la trésorerie ne restitue pas l'aisance financière réelle de la commune. La vérité est dite et montre bien que vous avez essayé de mener les gens en bateau

sur les finances, vous étiez encore une fois de plus arrogant avec nous alors que nous avions vu clair.

Enfin pour terminer sur l'endettement, la conclusion page 14 est importante : dans ces conditions l'effort d'investissement envisagé par la commune pour les années à venir paraît peu compatible avec les équilibres financiers qui lui appartiennent d'abord de restaurer. Une réflexion devrait être engagée rapidement sur ce point, fin de citation. Un peu plus loin en bas de la page 15 : la commune envisage de nouveaux investissements, plus limités que par le passé avec un recours à la dette limité à 414 500 euros sur la période 2017/2020. Il va falloir, dans les prochains mois, les prochaines années, que vous répondiez à ces deux questions :

Quel projet allez-vous abandonner ? Et à combien s'élèvera vraiment notre dette en 2020 ?

Enfin laissez-nous terminer par la conclusion du rapport page 16, et ce sera la dernière citation : bien que disposant de recettes bien supérieures à celles de communes de la même strate, la situation financière de la commune se caractérise depuis 2014 par une incapacité à rembourser ses emprunts annuels au moyen de son épargne. Cette situation trouve son origine, notamment dans une absence de maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement de ses charges de personnel ainsi que dans l'exécution de programmes d'investissement importants.

La nécessité, pour la commune, de rétablir sa capacité d'autofinancement, au travers d'un plan de maîtrise des charges de fonctionnement, n'apparaît pas, au moins à court terme, compatible avec la poursuite d'un effort d'investissement dynamique, fin de citation.

Je vous rappelle que c'est la conclusion telle quel du rapport de la Cour des Comptes, pas un mot de plus, ni un mot de moins.

Monsieur le Président :

Je suis tout à fait d'accord.

Monsieur Desmons :

Monsieur le maire, pour terminer, votre responsabilité est pleinement engagée, c'est votre gestion à vous, en tant que maire et adjoint aux finances jusque récemment qui est pointé du doigt, sans faire de triomphalisme mal placé car on parle de la situation des finances de notre ville à tous, Waziers. Ce rapport montre aussi à tous que l'opposition municipale à vue clair sur la réalité de la situation. Je m'adresse ce soir à l'ensemble des conseillers municipaux ici présent, ce rapport est alarmant et doit nous interpeller, il faut que chacun prenne ses responsabilités en face de cette situation et j'invite chacun à y prendre sa part.

Je vous remercie.

Monsieur le Président :

Vous avez fini ?

Alors, en dehors des petits coups, la démonstration, puisque Monsieur Desmons vient de vous faire une lecture du rapport, mais Monsieur Desmons a évité un certain nombre de passages de la Chambre Régionale des Comptes. L'honnêteté aurait voulu de dire par exemple, je vais vous le lire, la Chambre relève que la commune s'est conformée aux dispositions précitées, le rapport d'Orientation Budgétaire 2016, très complet, présente les résultats de l'exercice 2015, le coût des différentes activités, et la structure de la dette, une dernière partie est consacrée aux perspectives des trois prochaines années.

C'est une félicitation de la part de la Chambre Régionale des Comptes. Vous ne le dites pas Monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Cela dit que votre cahier est bien tenu mais le travail n'est pas bon.

Monsieur le président :

Quand il y a des choses bien, vous oubliez de les dire. Je vais continuer, autre chose de très important sur les finances, dans les remarques préliminaires, la Cour dit quoi ? La fiabilité des comptes de la commune n'appelle pas d'observation particulière. Cela veut dire que nous avons une comptabilité très claire, qu'il n'y manque rien, il n'y a aucune remarque. Nous sommes bien d'accord ?

Monsieur Desmons :

Encore heureux.

Monsieur le Président :

Oui, mais cela il faut le dire. Vous nous dites que les choses qui ne sont pas bonnes. Comme d'habitude, je vous l'ai déjà dit, j'ai quelque fois rêvé que Monsieur Desmons va me dire : vous voyez Monsieur Michon, cela c'est bien, mais cela il ne sait pas le dire Monsieur Desmons.

Par contre, je vais reprendre un certain nombre de questions. Dans mon introduction, j'ai rappelé sur les questions du personnel, j'ai expliqué pourquoi, et d'ailleurs vous avez aussi omis des passages dans le rapport où la Cour explique pourquoi cette forte augmentation de personnel.

Nous avons eu une hausse importante 170 000 € de l'assurance du personnel, la Cour le met dans son rapport, nous avons embauché pour les NAP, nous avons une piscine et c'est du personnel, c'est un coût non négligeable, tous nos enfants sortent de l'école primaire en sachant nager, nous avons un centre de vacances que nous gérons nous-mêmes, le personnel au centre de vacances et aux classes de neige est comptabilisé dans les frais de personnel alors n'y serait pas dans d'autres villes. Par exemple, les villes qui viennent chez nous n'ont pas de frais de personnel, ils paient une prestation. Il y a des raisons très objectives par le fait que nous ayons une masse salariale très importante, si nous voulons la baisser c'est simple, demain nous arrêtons les NAP, on ferme la piscine, on vend Malbuisson et nous allons gagner sur la masse salariale, tout ce que je dis là c'est ce que vous avez en tête Monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Citez-moi pour la piscine et Malbuisson qu'est ce qui a été ouvert ces cinq dernières années et qui explique l'envolement comme cela des...

Monsieur le Président :

Je viens de vous l'expliquer, les NAP, les contrats d'avenir.

Monsieur Desmons :

Et donc la piscine et Malbuisson cela n'a rien à voir.

Monsieur le président :

La Chambre ne parle pas que de l'envolée, elle parle également de la masse globale depuis un certain nombre d'année. Mais cela vous n'écoutez pas.

Ensuite la Chambre dit que les impôts à Waziers sont largement inférieurs à la moyenne des villes de même strate, ça vous l'avez mis de côté, pourquoi Monsieur Desmons ? Parce que votre bataille idéologique dans cette ville c'est de dire aux gens vous payez trop d'impôts alors que la Chambre dit le contraire. Vous êtes bien d'accord que dans le rapport, la Chambre dit le contraire Monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Elle dit effectivement, qu'en moyenne, c'est plus bas que d'autres villes mais elle dit aussi qu'il y a peu de gens qui paient des impôts.

Monsieur le Président :

Oui, mais dans d'autres villes aussi Monsieur Desmons.

Monsieur Desmons :

Oui, mais les gens qui en paient en paient beaucoup.

Monsieur le président :

Monsieur Desmons pense que la Chambre dit la vérité quand ça va dans son sens, mais à l'inverse, il dit que la Chambre se trompe. C'est ce que vous nous dites.

Je m'excuse mais j'assume pleinement et totalement cette situation. Je suis en complet désaccord avec la Chambre, vous n'avez pas dit non plus que dans ma réponse, je conteste les projections faites par la Chambre. Je vais vous prendre un exemple, vous nous avez parlé tout à l'heure du nombre d'années de désendettement mais la Chambre a calculé ce nombre d'années avec une CAF 2016 qu'elle a calculée alors que notre budget n'était pas totalement terminé. Or, quand on termine l'année budgétaire, on a 804 151€ d'excédent, et quand on prend cet excédent et que l'on divise 10 780 982 € de capital des emprunts restant à rembourser, on est à 13 ans 41. C'est la réalité.

Monsieur Desmons :

C'était dans mon point, du coup comment vous expliquez cette différence de 200 000 € sur la CAF nette que vous avez dans vos documents.

Monsieur le Président :

C'était au niveau de la projection 2016, le résultat est meilleur, cela change tous les chiffres, or vous êtes restés sur les chiffres de la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous renvoie à la page 15/20 où effectivement, en 2017, notre CAF nette est encore négative 272 055€ et vous voyez aussi qu'à partir de 2018 notre CAF nette est de 275 230€, 390 446 en 2019 et 427 676 en 2020. Pourquoi ? Parce que bien évidemment c'est le remboursement du capital 1 020 655€ en 2017. Nous avons eu des aides à court terme à taux d'intérêt 0 que nous devons rembourser sur 2 ans. Mais, à partir de 2018 nous rentrons totalement dans les clous Monsieur Desmons et vous le savez, c'est inscrit : 2018, après avoir remboursé le capital nos emprunts avec les excédents, il nous reste une CAF net de 275 230€ donc nous sommes revenus totalement dans les clous. C'est dans le rapport mais vous n'en parlez pas.

Ensuite, une dernière chose, vous nous faites ici un numéro de claquettes parce qu'au budget vous nous avez demandé de baisser nos revenus de 200 000€, si nous vous avions écoutés, notre situation serait bien pire que cela Monsieur Desmons, vous êtes allé en stage sur le budget, cela ne vous a pas interpellé ? Vous nous demandez de diminuer nos ressources et là vous nous dites attention il faut faire des économies.

Monsieur Desmons :

Après de nombreuses explications de notre part, vous n'avez toujours pas compris la mécanique de cette proposition.

Monsieur le Président :

Ecoutez Monsieur Desmons, bien sûr, vous nous demandez de nous remettre dans le rouge plus longtemps, parce que ces 200 000€ tous les ans, pour pouvoir ici me dire au Conseil Municipal, vous êtes un mauvais gestionnaire. On l'a fait pour investir dans l'école maternelle, pour la salle des fêtes, parce que nous savions qu'à court terme nous pouvions revenir. Là vous nous dites il faut vraiment diminuer vos recettes parce que si vous baissez les impôts cela va faire venir des gens sur Waziers et cela va augmenter, mais cela va augmenter quoi Monsieur Desmons ? La taxe foncière ?

Monsieur Desmons :

Les recettes fiscales.

Monsieur le Président :

Lesquelles Monsieur Desmons ?

Monsieur Desmons :

Les taxes foncière et d'habitation et les dotations.

Monsieur le Président :

Non, c'est votre poulain qui est Président de la République.

Monsieur Desmons :

C'est compensé.

Monsieur le Président :

Qu'est-ce qu'il a décidé Monsieur Macron ? Il va supprimer 80% de la taxe d'habitation et il va l'année N la compenser à 100%. L'année N, comme nous l'avons eu pour la taxe professionnelle, je peux vous reprendre tous les budgets, il y a 10 ans la taxe professionnelle c'était une compensation d'à peu près 400 à 500 000€, on en a 50 000€ cette année. la taxe d'habitation Monsieur Desmons, cela va être la même chose. Moi, mon souci, contrairement à ce que vous dites, on fera des lotissements, des lotissements libres de construction, mais mon souci c'est de faire venir des entreprises et des commerces sur notre ville parce que là c'est de la taxe foncière et que celle-là on ne nous l'enlève pas.

Nous avons des conceptions différentes mais j'affirme ici que notre résultat 2017 sera encore meilleur, comme celui de 2016 a été meilleur que 2015, et rendez-vous en 2018, nous serons rentrés totalement dans les clous avec une CAF nette positive.

Maintenant, vous avez fait une attaque par rapport au personnel municipal encore et sur moi-même par rapport à l'utilisation politique du personnel communal. Monsieur Desmons je peux vous affirmer que je n'ai jamais demandé aux gens qui travaillent ici, dans notre mairie, d'être d'accord politiquement avec moi, et j'ai beaucoup d'exemples. J'ai été Vice Président du Conseil Général pendant 6 ans, j'ai été Vice Président après Monsieur Lecerf dans la même délégation, Monsieur Lecerf avait embauché des gens de son obédience politique quand je suis arrivé, et cela vous pouvez vous renseigner, vous pouvez l'appeler, il vous répondra, je n'ai absolument pas changé le personnel, je les ai simplement réunis et je leur ai dit voilà : tout le monde le sait, je suis communiste, j'ai des idées qui ne sont pas toutes celles du précédent Président, ce que je peux vous affirmer c'est que je suis capable de travailler avec tout le monde, je vous demande simplement que si quelqu'un ne veut pas travailler avec moi parmi l'encadrement, vous me le dites et on trouvera une solution.

Vous voulez que je vous dise quelque chose Monsieur Desmons ? Pas un seul des cadres n'est parti. Vous pouvez leur parler aujourd'hui et vous leur demanderez si un jour je leur ai demandé de voter pour moi, pour qu'ils restent à leur boulot ? Jamais ! Donc vous me faites là un procès Monsieur Desmons, qui est honteux. C'est la deuxième fois, puisque pour lancer votre campagne électorale vous avez sorti une vidéo, une vidéo parce que vous savez que les gens ne vont pas cliquer pour regarder des choses dans le détail, qui faisait une suspicion sur des choses que je faisais qui était malhonnêtes, la manière que vous l'avez fait, je vous le dis, je vous l'ai écrit sur votre site. C'est vraiment petit de votre part Monsieur Desmons. J'aurai aimé que vous fassiez le même procès sur ce que vient de dire à la Cour des Comptes par rapport au gouvernement, parce que entre nous Monsieur Desmons, le Président de la République actuel et un certain nombre de personne qui l'entoure était dans ce gouvernement et ont participé à ce qui s'est passé, mais là, vous êtes muet Monsieur Desmons. Et c'est certainement un autre problème, à une autre échelle, que celle de notre ville où je vous affirme que nous avons toujours remboursé nos emprunts et nous le ferons toujours.

Je vous donne rendez-vous en 2018, et j'espère qu'en 2018 vous me présenterez des excuses sur cette chose.

Je n'ai rien d'autre à dire. Nous passons la question suivante puisqu'il n'y a pas de vote sur ce rapport.

### **Jury criminel : Constitution de la liste préparatoire de jurés pour l'année 2018**

Monsieur le Président :

Ont eu la chance d'être tiré au sort :

#### **LES TITULAIRES :**

- BLANC Véronique
- COSTENOBLE Jérôme
- DEREGNAUCOURT J. Claude
- LEFEBVRE Damien
- ROCCHI Christian
- WATEL Aurélie

#### **LES SUPPLEANTS :**

- ALEXANDRE Sabrina
- GOSSELIN Ludovic
- LEGRAND Béatrice
- LEMOINE Jean
- PIEDANA Olivier
- PLAISANT Jacqueline
- TAKLIT Chabane
- TOPCZENSKI Laurence
- VICARI Carmelina
- WATRELOT Martine
- WIECZOREK Nathalie
- ZACHARSKI Guillaume

**Finances : DM n°1**Monsieur Mascarte :

| COMMUNE DE WAZIERS (59119)   |                      |          |                                   |                     |                     |                 |
|--|----------------------|----------|-----------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------|
| BUDGET 2017  |                      |          |                                   |                     |                     |                 |
| DECISION MODIFICATIVE N°1  |                      |          |                                   |                     |                     |                 |
|  | CHAPITRES            | ARTICLES | DESIGNATIONS                      | DEPENSES            | RECETTES            | COMMENTAIRES    |
| <b>F<br/>O<br/>N<br/>C<br/>T<br/>I<br/>O<br/>N<br/>N<br/>E<br/>M<br/>E<br/>N<br/>T</b> | O22                  | O22      | Dépenses Imprévues                | -15 000,00 €        |                     |                 |
|  | 74                   | 7411     | Dotation forfaitaire              |                     | -3 135,00 €         |                 |
|  | 74                   | 74121    | Dotation de solidarité rurale     |                     | 19 317,00 €         |                 |
|  | 74                   | 74123    | Dotation solidarité urbaine       |                     | -3 490,00 €         |                 |
|  | 74                   | 74127    | Dotation Nationale de Péraquation |                     | -32 392,00 €        |                 |
|  | 77                   | 7788     | Produits exceptionnels            |                     | 4 700,00 €          | Rbst assurances |
|  | TOTAL FONCTIONNEMENT |          |                                   |                     | -15 000,00 €        | -15 000,00 €    |
| <b>TOTAL GLOBAL DM N°1</b>   |                      |          |                                   | <b>-15 000,00 €</b> | <b>-15 000,00 €</b> |                 |

Vous avez des questions ?

Madame Charlet :

Ce sont des régularisations mineures de dotations. Par contre, pour ce qui est des remboursements d'assurances, est ce qu'il y a eu des dépôts de plaintes suite à ces sinistres ?

Monsieur Mascarte :

Comme nous l'avons dit à la commission des finances, il s'agit de sommes qui peuvent dater d'un an ou plus par rapport à certain sinistre, et systématiquement la mairie, lorsqu'il y a un sinistre, casse ou autre comme au restaurant Daniel Fery, Madame Charlet, ne vous inquiétez pas les plaintes sont déposées.

Madame Charlet :

D'accord, merci. Ok.

Monsieur le Président :

Il faut dire qu'en matière d'assurances, si vous ne portez pas plainte, vous n'êtes pas remboursé. Adopté à l'unanimité.

## **Finances : Annulation de créances – admission en non-valeur**

Monsieur Mascarte :

Vu le rapport de Madame le Receveur Municipal en date du 02 mai 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des créances suivantes qui ne peuvent être recouvrées.

| <b>Nature Juridique</b> | <b>Exercice</b> | <b>Montant à recouvrer</b> | <b>Motif</b>                     | <b>Evénement</b>                        | <b>Raison</b>  |
|-------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------------------|---|--|
| Particulier             | 2013            | 249.46 €                   | Combinaison infructueuse d'actes | Facture nettoyage terrain               | Pas de réponse aux courriers, relances....   |
| Particulier             | 2013            | 90.66 €                    | Combinaison infructueuse d'actes | Facture Nettoyage terrain               | idem   |
| Particulier             | 2010            | 93.42 €                    | Poursuite sans effet             | Loyer Garage 2010                       | Garage rendu dernier loyer non payé, pas de réponse aux relances, et changement d'adresse. |
| Particulier             | 2012            | 95.58 €                    | Combinaison infructueuse d'actes | Loyer Garage 2012                       | idem   |
| Particulier             | 2010            | 596.63 €                   | Combinaison infructueuse d'actes | Sinistre de 2010                        | Une partie payée des 1406.63€, le reste n'a pas été versé.                                 |
| Particulier             | 2011            | 394.48 €                   | Combinaison infructueuse d'actes | Participation séjour de Malbuisson 2011 | Pas de réponse aux courriers, relances...  |

Adopté à l'unanimité.

## **Finances : Demande d'accord de principe pour garanties d'emprunts – Réhabilitation de 14 logements rue de la Paix**

Monsieur Richard :

La société Norévie a décidé de réhabiliter la résidence « Le Vivier » à Waziers, soit 14 logements.

Pour l'obtention d'un prêt auprès de la DDTM, elle demande une garantie d'emprunts. C'est une procédure classique.

Caractéristiques des prêts sollicités :

- Prêt Amélioration (PAM) 275 305 € pour une durée de 20 ans au taux annuel d'intérêt di livret A +0.60%
- Prêt ECO PRET de 196 000 € pour une durée de 20 ans au taux annuel d'intérêt du livret A -0.45%
- Prêt Amélioration Taux fixe (PAM) de 471 305 € pour une durée de 20 ans au taux annuel d'intérêt 1.36% barème janvier 2017

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'émettre un accord de principe quant à l'obtention des garanties d'emprunts.

A ce sujet j'ai une information à donner. Dans un premier temps, Monsieur le Maire et moi-même avons interpellé, lors d'une réunion du service habitat de la CAD, sur le problème de ces garanties emprunts que nous faisons régulièrement pour des constructions neuves dans nos communes. Il s'avère qu'ici il s'agit d'une garantie d'emprunts pour une réhabilitation. Nous

avons trouvé cela un peu « raide » et nous avons demandé au service habitat de la CAD s'il pouvait prendre cette garantie d'emprunts à leur charge puisqu'ils ont maintenant la compétence habitat. Nous n'avons jamais eu de réponse. Donc, jeudi dernier, avant de mettre ce point à l'ordre du jour, j'ai posé directement la question au bureau communautaire, et après une discussion assez riche de renseignements, il s'avère que d'ici septembre, la CAD prendra l'initiative de garantir les emprunts au niveau de l'habitat pour des constructions neuves et la réhabilitation, surtout que bien souvent les bailleurs sociaux profitent des mises en place ANHA que distribue la CAD pour justement réhabiliter leurs logements donc il serait tout à fait logique que la CAD puisse garantir des emprunts pour ces bailleurs.

Inutile de vous dire et je tiens à vous le répéter qu'il a été prouvé que la ville ne risquait rien pour la garantie d'emprunts. C'est simplement se porter caution sur un emprunt qui sera de toute manière remboursé et même s'il n'était pas remboursé, les bailleurs sociaux ont un cheptel tellement important qu'il n'y aurait aucun problème.

J'en profite pour vous dire Monsieur Desmons, que les Vice-Présidents ne « bouffent » pas toujours leur chapeau à la CAD, on en sort et une collègue est là pour témoigner, à la CAD, le groupe Communiste a voté contre, une décision de la CAD. La CAD avait décidé de façon majoritaire de créer une association portant un projet de grosse agglomération, de mégapole. Donc, aujourd'hui, nous passons un cran au-dessus, ce n'est plus une association c'est un syndicat métropolitain qui englobera la CCO, l'Artois, Arras, ..., 450 000 habitants. Le groupe Communiste, dont je fais partie, et dont Monsieur Kaczmarek est le Président, est intervenu lors de cette question proposée au Conseil Communautaire, en alertant tous les élus de la dangerosité de ce syndicat et de la composition de cette grosse agglomération. Alors vous voyez Monsieur Desmons, nous tenons beaucoup à notre commune nous, nous l'aimons, et nous ne « bouffons » pas toujours notre chapeau à la CAD, les Vice-Présidents ont aussi un avis et l'émettent quand ils ne sont pas d'accord. Je tenais à le préciser.

#### Monsieur le Président :

Néanmoins, afin de ne pas retarder les travaux, on vous propose quand même de garantir ces emprunts, ce sera certainement les derniers.

#### Monsieur Desmons :

Un petit commentaire, j'avais parlé de « manger son chapeau », cela me paraît un peu plus adapté, merci de cette information. Je ne suis pas d'accord avec vous sur le fond, s'il nous demande d'être caution c'est qu'il y a un intérêt quelque part, cela les rassure, etc, on a plus de, je crois, 30 000 000€ de caution de dette déjà de bailleurs sociaux donc il est vraiment temps et c'est une bonne chose.

Sur ce point particulier, nous sommes contre naturellement, cette fois si encore, d'autant que les bailleurs sociaux, et vous le rappelez vous-même monsieur le Maire au dernier conseil municipal, ils ne jouent pas pleinement leur rôle, page 5 au procès verbal, vous l'aviez vraiment dit clairement. Et, au-delà de la question de la garantie, et là vous êtes parti très loin sur la mégapole, etc, c'est dans ce quartier, les habitants et nous, attendons un projet complet, pas seulement sur 14 logements, c'est un sujet d'urbanisme, je me plains régulièrement qu'il n'y a pas assez de réunions, on devrait être associé à ce qui va se passer sur ce quartier, est cet juste 14 logements, est ce qu'il va y avoir plus, il y a des choses qui se font très bien dans l'arrondissement et donc il faut regarder ce qui va être fait.

Voilà, donc c'est non, évidemment sur ce vote.

Monsieur le président :

Je vous signale Monsieur Desmons qu'il y a eu deux réunions publiques, les portes étaient ouvertes, vous auriez pu y venir, d'autres sont venus, on ne les a pas mis dehors. Vous auriez eu toutes les informations sans problème, c'est un projet sous maîtrise de Norévie et non pas de la commission d'urbanisme de la ville.

Je demande que l'on revienne, parce que cela me chagrine, sur l'utilisation politique du personnel, je souhaite qu'en fin de réunion nous revenions en questions diverses sur cette question et rappeler un certain nombre de choses Monsieur Desmons.

Nous poursuivons.

Adopté à la majorité, vote contre du groupe d'opposition.

**Finances : Fonds de concours communautaire pour l'année 2017**

Monsieur Mascarte :

La communauté d'Agglomération du Douaisis a fixé lors du vote du Budget Primitif 2017 l'attribution d'un fonds de concours pour l'exercice 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal la répartition suivante :

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>Fonctionnement</b> | <b>58 750€</b> pour les frais de maintenance, installation, chauffage, vérification électrique de la piscine municipale, de l'hôtel de ville, du centre social, du restaurant scolaire, de la halle polyvalente, des salles de sports Langevin et Thorez et de l'espace culturel G. Prêtre. |
|                       | <b>71 807€</b> pour la maintenance, la modernisation et l'extension des réseaux d'éclairage public, stades et illuminations.  |

Adopté à l'unanimité.

**Finances : Subvention exceptionnelle Gaillette 2017**

Monsieur Mascarte :

Il est proposé de verser une subvention de 200,00€ aux associations qui ont participé à la Fête de la Gaillette, le 25 juin 2017.

HARMONIE MUNICIPALE DE WAZIERS - défilé

GEA - défilé

CENTRE SOCIAL HENRI MARTEL - défilé

WAZIERS ASSOCIATION BASKET - défilé

WAZIERS NATATION JEUNES - défilé

PORTEURS DE GEANTS - défilé

UNION SPORTIVE MINEURS - défilé

LA RAPIDE - défilé

AFEP - stand

AMICALE DES DONNEURS DE SANG - stand

FNACA - stand

ENSEMBLE ALLONS PLUS LOIN - stand

LA BOULE WAZIEROISE - stand

BENEVOLES DU CENTRE SOCIAL - stand

COMITE DU SECOURS POPULAIRE – ravitaillement en eau

WAZIERS AIKIDO CLUB – sécurité parcours défilé

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Subventions aux associations sportives**

Madame Parnetzki :

J'ai un peu de mal à m'y mettre car j'ai été un peu choquée par les propos de Monsieur Desmons et je tiens à le dire.

C'est la première fois que je dis quelque chose à l'opposition mais honnêtement, je ne suis pas fière.

Nous décidons de donner aux associations 50% pour qu'elles commencent leur activité, leur saison en septembre.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à verser aux associations sportives, 50% du montant de leur subvention prévisionnelle 2017.

|                 |          |
|-----------------|----------|
| US Mineurs      | 12 428 € |
| Aïkido          | 224 €    |
| Tennis          | 275 €    |
| Natation Adulte | 1 065 €  |
| Natation Jeunes | 2 449 €  |
| GEA             | 470 €    |
| WAB             | 812 €    |
| Judo            | 2 432 €  |
| AJP             | 1 596 €  |
| Handball        | 1 386 €  |
| Full-Force      | 2 091 €  |
| Total           | 25 228 € |

Adopté à l'unanimité.

### **Finances : Révision des prix Scolarest**

Monsieur Mascarte :

la révision des prix Scolarest sur la base des derniers indices connus.

L'application de ces indices fait apparaître une augmentation de 0.91% du prix des prestations.

Les nouveaux prix seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Madame Frasca :

Ok, mais j'ai une question.

Sur le tableau il y a part frais fixe, je vois 76 000 €.

Monsieur le Président :

Je ne vais pas être méchant avec vous Madame Frasca, mais cela fait au moins la troisième fois que vous me posez la même question. Je vais demander qu'on le mette en gras dans le procès-verbal.

Madame Frasca :

J'aime bien.

Monsieur le Président :

**Les frais fixes concernent tous les fluides et les remboursements d'emprunts qui ont été contractés par la société pour notre compte, les salaires, etc. c'est cette partie là, c'est tout ce qui n'est pas la nourriture.**

Madame Frasca :

D'accord.

Adopté à l'unanimité.

**Finances : Remboursement de frais avancés par Monsieur MASCARTE**

Monsieur le Président :

Lors du Concert de Gala qui s'est déroulé le 12 mars 2017, Monsieur Hervé PRUVOST a été mis à l'honneur pour ses 25 ans de direction au sein de l'Harmonie Municipale.

A cet effet, la Municipalité lui a offert un coffret cadeau.

La somme a été avancée par Monsieur Roger MASCARTE.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme avancée par Monsieur MASCARTE soit 33,40 €.

Madame Charlet :

Bien entendu, nous sommes d'accord.

Adopté à l'unanimité.

**Demande de subvention au titre de l'aide à l'aménagement de trottoirs le long des routes départementales**

Monsieur le président :

Nous avons déposé au Conseil Départemental une demande de subvention pour refaire le trottoir qui va du giratoire Nelson Mandela jusqu'à la salle Coët.

Les dossiers devaient être déposés avant le 30 juin, ce que nous avons fait, il manque la délibération mais en accord avec le Conseil Départemental, et nous avons déjà eu le retour de l'éligibilité de notre dossier.

Les réunions vont se dérouler en septembre, octobre, novembre, pour une réalisation en 2017.

Vous avez des questions.

Madame Charlet :

Non, pas de question, ce qui est bien dommage, c'est une route départementale, donc on a une subvention, que l'on n'est pas non plus de subvention afin de restaurer, rue Pasteur notamment, les dos d'ânes, c'est une départementale.

Monsieur le président :

C'est aussi une départementale.

Madame Charlet :

On ne peut pas demander ?

Monsieur le Président :

Mais allez-y, appuyez moi, de toute façon ce sont vos représentants politiques qui dirigent le Conseil Départemental, votre intervention auprès d'eux est la bienvenue, pour qu'enfin ils nous écoutent.

Madame Charlet :

Cela devient dangereux quand même.

Monsieur le Président :

Oui, mais je l'ai expliqué, ces coussins berlinois sont dans un tel état à cause du détournement de camions du pont de Lille, c'est donc sa responsabilité et c'est à lui à le faire.

Madame Charlet :

Il y avait une petite chose, ce n'est pas une départementale mais rue Célestin Dubois, il y a un réel problème aussi puisque moi je me promène à pied dans Waziers, vous me voyez régulièrement, on s'aperçoit qu'en face du stade, quand il y a des manifestations les voitures se garent n'importe comment, est-ce que l'on ne peut pas mettre de plots comme devant le stade Allendé, c'est une question, c'est un problème de sécurité.

Monsieur le Président :

Pour votre information, la route Célestin Dubois est une route départementale.

Madame Charlet :

C'est bon à savoir. J'ai appris quelque chose ce soir.

Monsieur le Président :

C'est l'avantage que j'ai sur vous de connaître un peu les choses, nous allons y réfléchir.  
Adopté à l'unanimité.

### **Politique de la Ville : Adoption du programme d'actions 2017**

Monsieur Bansch :

Dans le cadre de la programmation 2017 du contrat de ville, trois fiches actions ont été déposées :

#### **1- « Addictions, parlons-en »**

L'objectif général de l'action est de prévenir les conduites addictives dans les quartiers prioritaires de la Ville de Waziers.

C'est une nouvelle action.

**Subvention Etat : 4 940 €**

**Subvention Ville : 1 739 €**

#### **2- Mieux vieillir dans sa Cité**

Il s'agit de développer les notions de solidarité, de respect, d'entraide au travers des actions et des rencontres qui se dérouleront toute l'année.

C'est une action renouvelée.

**Subvention Etat : 8 850 €**

**Subvention Ville : 8 850 €**

#### **3- Présence sociale dans les quartiers**

Il s'agit de placer une personne sur chaque quartier prioritaire qui pourrait répondre aux différentes demandes de la population (au niveau de la scolarité, des propositions d'activités, des manifestations sur le quartier...) afin de recréer le lien et de permettre à chacun de se réapproprier son quartier.

C'est une action renouvelée.

**Subvention Etat : 9 325 €**

**Subvention ville : 9 325 €**

Monsieur le Président :

Des remarques ?

Monsieur Desmons :

Oui, l'an dernier pour les actions 2 et 3 « Mieux vieillir dans sa Cité » et « Présence sociale dans les quartiers », on avait demandé le compte rendu, dès l'an dernier, cela vous a été de

nouveau réclamé lundi, on les a pas.

Monsieur le Président :

Si, ils sont là monsieur Desmons, ils sont à votre disposition.

Monsieur Desmons :

Alors expliquez-nous avant de nous demander de voter la suite.

Monsieur le Président :

Pas de problème, lundi à la Commission des Finances j'ai dit que vous l'auriez aujourd'hui, c'est là.

Monsieur Desmons :

Et bien écoutez, nous allons nous abstenir et on va les consulter et on vous dira la fois prochaine. Pour l'action n°1 par contre, nous allons lui donner sa chance, il n'y a pas de rapport et la part de la mairie est raisonnable. Merci.

Monsieur le Président :

Donc, vous votez la première mais pas les deux autres.

Monsieur Desmons :

On vote la première et on s'abstient pour les deux autres.

Monsieur le Président :

Adopté à l'unanimité pour la première et adopté à la majorité, abstention du groupe d'opposition pour les deux autres.

Vous savez en Politique de la Ville il faut être en Sous-Préfecture, quand il y a les débats et vous verriez que si nos rapports n'étaient pas bons, nous n'aurions pas de renouvellement.

### **Demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'opération « Nos quartiers d'été »**

Monsieur le Président :

Le Conseil Régional avait décidé de ne financer que les grosses opérations des « Quartiers d'Eté », je me suis un peu battu pour que l'on dépose quand même notre projet et en fait, nous sommes éligibles.

Monsieur Bansch :

Comme c'est écrit dans le dossier, le comité de bénévoles constitué de 26 personnes issues de tous les quartiers de la ville, souhaite créer à travers 3 manifestations les 5 le 15 et le 19 août 2017, des espaces d'expression mettant en œuvre une politique culturelle s'incarnant dans la proximité et favorisant les échanges entre les habitants. Privilégier la rencontre de ces publics autour d'activités culturelles propices à la connaissance de l'autre et s'inscrire dans une démarche d'initiatives à la citoyenneté. Ces manifestations permettront d'entreprendre un travail de lutte contre toutes les formes de discriminations, de préjugés, et de représentations dans les quartiers, afin que chacun respecte les points de vue et les façons de vivre de l'autre.

**Subvention Conseil Régional : 7 250 €**

**Subvention Ville : 7 250 €**

Adopté à l'unanimité.

### **ALSH/colonies de vacances et classes de neige : conditions de remboursement**

Madame Morantin:

Depuis 2010, les conditions de remboursement ALSH ; colonies de vacances et classes de neige.

Ainsi, le remboursement aux familles est autorisé sur présentation d'un certificat médical pour les raisons suivantes :

- Hospitalisation de l'enfant
- Maladie contagieuse de l'enfant
- Rapatriement de l'enfant durant le séjour.

Le remboursement est aussi autorisé lorsque la commune est dans l'obligation d'annuler les ALSH, colonies et classes de neige et lorsqu'une somme a été indûment perçue par la collectivité (réajustement suite à un changement de barème, somme versée par la famille supérieure à la somme due).

A ces cas de remboursement, il convient d'ajouter le point suivant :

- Remboursement de la famille en cas de déménagement de la famille, sur présentation d'un justificatif.

Adopté à l'unanimité.

### **Remboursement Monsieur MILLEVILLE**

Madame Morantin :

Monsieur MILLEVILLE avait inscrit son enfant pour participer à la classe de neige « Gambetta » du 28 février au 14 mars 2017.

A cet effet, un acompte de 50 € a été versé en décembre 2016.

Or, la famille a déménagé et l'enfant n'a pas participé à ce séjour.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme avancée soit 50 € à Monsieur MILLEVILLE.

Adopté à l'unanimité.

### **Ressources Humaines : Transformation du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour fixer la durée hebdomadaire de travail de 4h00 à 4h30**

### **Ressources Humaines : Transformation du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour fixer la durée hebdomadaire de travail de 2h15 à 2h30**

Monsieur le Président :

Ce sont des ajustements pour la rentrée.

Adopté à l'unanimité.

### **Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3,1<sup>er</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Il s'agit de créer 1 emploi d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique en qualité d'aide ATSEM à temps complet du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

Cela nous permet de mettre sur ce poste une personne qui a son CAP Petite Enfance.

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1<sup>er</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Création d'un emploi d'agent contractuel dans le grade d'éducateur des APS à temps complet du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 pour Sylvain à la piscine dans l'attente d'un concours.

Madame Charlet :

Cela vient en plus du poste que nous avions validité au cours du précédent conseil ?

Monsieur le Président :

Oui, le précédent poste que nous avions validité au précédent conseil municipal n'était pas pour Sylvain, c'était parce que Myriam part en retraite et nous avons donc lancé un recrutement pour la remplacer.

Madame Charlet :

J'ai toujours eu du mal avec vos façons de rédiger, la création c'est quelques fois des remplacements.

Monsieur le Président :

Vous pouvez aussi réécrire le statut de la fonction publique et expliquer à ceux qui nous obligent à les écrire qu'ils ne sont pas bons. Si on le fait c'est parce que nous n'avons pas d'autres moyens et en plus tant que Myriam est en poste, elle va prendre son compte épargne temps, ses récupérations, ses congés, on est obligé de créer un poste sinon on ne peut pas la remplacer.

Madame Charlet :

Ce n'est pas cela que je vous disais, je disais que j'ai du mal à comprendre, d'un côté quand vous dites créer un poste mais avec une durée bien déterminée, pour moi c'est un remplacement, c'est dans la notion des mots, je ne conteste pas la création du poste, et là je voulais savoir, c'est un supplément donc.

Monsieur le Président :

Oui, c'est quelqu'un qui a tous les diplômes, mais qui doit avoir le concours de la fonction publique pour pouvoir être stagiairisé et ensuite titularisé.

Madame Charlet :

Donc nous avons deux éducateurs.

Monsieur le Président :

Non, dans l'attente du départ à la retraite de Myriam nous avons créé un poste parce que cette personne va arriver au 1<sup>er</sup> septembre. Comme le demande la Cour Régionale des Comptes nous sommes ric et rac sur les demandes donc nous faisons tel que l'on nous l'a demandé.

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1<sup>er</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Nous allons créer un emploi d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique à temps complet du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018. Chafiq qui s'occupe des NAP ne souhaite pas

continuer dans cette branche et préfère partir dans une branche plus professionnelle. Nous avons donc décidé de lui donner sa chance aux services technique au 1<sup>er</sup> septembre et ensuite nous verrons.

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (article 3, 1<sup>er</sup> alinéa de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Création d'un emploi d'agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation en qualité d'agent d'animation et administratif à temps complet du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018. Il s'agit du remplacement de Chafiq. Nous avons envisagé de recruter un contrat d'avenir, sauf qu'il faut maintenant les prendre pour 3 ans. Comme nous ne connaissons pas la suite sur les NAP, nous avons donc décidé de créer un emploi temporaire d'un an.

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Création de postes**

Monsieur le Président :

La création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet. Il s'agit d'embaucher Jimmy, un contrat d'avenir qui nous donne satisfaction.

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article 3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984)**

Monsieur le Président :

Il s'agit de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée.

- A ce titre, seront créés :

- ♦ Au maximum 15 emplois à temps complet et/ou non complet dans le grade d'adjoint technique.

Remplacement dames de service.

Madame Charlet :

Je vous demande tout le temps, bien sûr priorité aux waziérois.

Monsieur le Président :

Toujours priorité aux waziérois sauf quand on ne trouve pas la qualité nécessaire.

Adopté à l'unanimité.

**Ressources Humaines : Recrutement d'agents contractuels pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans le cadre des rythmes scolaires**

Monsieur le Président :

Nous avons décidé de réorganiser le temps de travail des NAP et nous avons créé les postes en fonction de l'affectation.

Adopté à l'unanimité.

Une remarque, si vous avez l'ensemble de ces délibérations, ayez conscience que c'est par rapport à la demande de la Chambre Régionale des Comptes, comme nous n'avons plus de postes ouverts, nous devons les créer et les supprimer. Au dernier conseil nous avons supprimé des postes, vous allez en avoir pas mal à chaque fois au Conseil Municipal.

**Délivrance et reprise des concessions funéraires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017**

Monsieur le Président :

Je vous demande de prendre acte.

Madame Charlet :

On prend acte. J'avais un petit constat si je peux me permettre, au cimetière, je fais passer un message, je me promène comme je vous l'ai dit et redit, cela me permet d'occuper mon temps, comme je suis à la retraite.

Monsieur le Président :

J'ai même l'impression que vous me surveillez de temps en temps.

Madame Charlet :

Ou inversement Monsieur le Maire, je suis désolée.

Monsieur le Président :

Quand vous me voyez je ne suis pas dans des lieux où moi je me promène.

Madame Charlet :

Je passe au cimetière et je constate qu'à chaque entrée de cimetière, nous avons des points d'eau, sauf au carré musulman. Cela m'a interpellé, est ce qu'il y aurait possibilité de faire quelque chose ?

Monsieur le Président :

En principe au carré musulman il n'y a quasiment pas de fleurs.

Madame Charlet :

Il y a quasiment pas de fleurs mais on peut mettre de l'eau.

Monsieur le président :

Vous me demandez de faire des économies Madame Charlet.

Madame Charlet :

Je m'en doutais, mais on peut faire des économies sur bien d'autres choses. Je ne pense pas qu'un point d'eau

Monsieur le Président :

Si. Je vous jure que si vraiment les familles me le demande j'en discuterai avec elles.

Madame Charlet :

Ok, d'accord. C'était juste un constat.

Monsieur le Président :

Les familles sont les mieux placées pour savoir ce qui leur faut.

Madame Charlet

D'accord entendu. Sinon, les tarifs, aucun souci

Adopté à l'unanimité.

Nous passons, maintenant, à la régie des activités festives et culturelles et l'adoption de tarifs.

### **Régie des activités festives et culturelles : adoption des tarifs**

Madame Morantin :

Je vais vous parler, succinctement de la Journée du Patrimoine qui va se dérouler le 23 septembre. Nous avons eu l'opportunité d'avoir rencontré un archéologue qui a procédé à des fouilles avant les constructions du Bas Terroir.

On va lancer la journée sur l'archéologie.

Le matin, nous nous rendrons sur un site à Abbeville qui n'est jamais ouvert au public mais grâce à sa compagne nous pourrons y accéder et l'après-midi, ce sera sur Waziers.

Avec l'accord des propriétaires des terrains, l'archéologue nous expliquera, probablement, les carottages etc ... et nous reviendrons en mairie où il nous expliquera tout ce qu'il s'est passé.

Nous sommes un des seuls sites au Nord de la France sur lequel ont été retrouvés des vestiges datant de 110 à 130 milles ans. C'est un site extraordinaire.

Nous allons donc profiter de cette opportunité car, ensuite, cela va continuer à se construire.

On fera des explications plus précises dans l'agenda culturel qui sera distribué fin août/début septembre dans lequel il y aura un tarif mais ce sera pour le repas du midi qui se fera, peut-être, du côté d'Arras. Cela reste à déterminer.

Les tarifs seront :

- Waziérois : 25.00 €
- Extérieurs : 30.00 €

Les dates de réservation seront, également, indiquées dans l'agenda.

Monsieur Desmons

Merci pour les informations. Ok pour nous.

Adopté à l'unanimité.

### **Voyage des anciens**

Madame Desort :

Il sera proposé une sortie pour les anciens le 14 septembre 2017 à Maroilles (Verger Pilote).

Déroulement de la journée : kermesse de la bière, repas dansant, visite/dégustation de la fromagerie Druenes.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de fixer les tarifs comme suit :

- Tarif waziérois : 29 €
- Tarif extérieur : 33 €

Les inscriptions se feront en Mairie de 14h00 à 17h00 les 22,29, 30 août et les 5 et 6 septembre.

Monsieur Desmons

Ok.

Adopté à l'unanimité.

### **Notification de la délibération d'arrêt projet du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Sin-le-Noble**

Monsieur le Président :

Le dossier était consultable au secrétariat. Nous l'avons regardé, il n'y a rien de particulier mais c'est dans les règles d'adoption des PLU.

Nous sommes, en effet, une commune limitrophe à la commune de Sin-le-Noble.  
Je vous propose donc de l'adopter tel qu'il est, à moins que vous ayez des questions.

Monsieur Desmons

Non pas de question.

Monsieur le Président

Donc c'est adopté à l'unanimité.

**Décisions prises par le maire dans le cadre des attributions exercées au nom de la commune prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Président :

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, le Maire a pris les décisions suivantes, en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- De renouveler par l'intermédiaire du cabinet ASSURANCES SECURITE le contrat de garantie Flotte Automobile (Police n°CA 011146432) avec la Société SWISS life Assurances. Le renouvellement porte sur une durée d'un an, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017. La prime provisionnelle 2017 est de 27 608.41 € TTC.

- De passer un contrat pour les travaux de curage, nettoyage, pompage, bac à graisse, fosse dans l'Hôtel de la « Source Bleue » à Malbuisson, par la société FRANCHE COMTE ASSAINISSEMENT. Le montant de la prestation s'élève à 637.99 € HT par passage soit 765.59 € TTC.

- De signer le bulletin d'inscription avec la Fédération des Elus Citoyens et Indépendants pour la formation « Les relations juridiques et financières entre la commune et les associations » qui se déroulera le Jeudi 9 mars 2017 à LENS pour Monsieur Karim BACHIRI Conseiller municipal. Tarif TTC par personne : 300.00 € TTC.

- De signer le bulletin d'inscription avec la Fédération des Elus Citoyens et Indépendants pour la formation « Mieux gérer son temps, ses priorités au service du citoyen » qui se déroulera le Vendredi 24 mars 2017 à LENS pour Monsieur Laurent DESMONS Conseiller municipal. Tarif TTC par personne : 300.00 € TTC.

- De signer le bulletin d'inscription avec la Fédération des Elus Citoyens et Indépendants pour la formation « Animer un débat public » qui se déroulera le jeudi 27 avril 2017 à LENS pour Madame FRASCA Geneviève Conseillère municipale. Tarif TTC par personne : 300.00 € TTC.

- De passer avec la société Serians un contrat pour assistance technique externalisée entre le 01/05/2017 et le 30/04/2018, comprenant 47 postes, pour un montant de 4 060,80 € TTC.

**Marchés publics**

**-MP N°2017-002 :** Marché de services pour les prestations feux d'artifices. Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Ce marché est un marché allotis.

- Lot 1 : Prestation pour le 13 juillet 2017
- Lot 2 : Prestation du 23 décembre 2017 « La descente du Père Noël »

Les critères de jugements des offres :

- 1) Valeur techniques (mémoire technique détaillant les projets de tableaux, leur contenu de produits et calibres des bombes, le tout imagé) : 35 %
- 2) Prix des prestations : 35 %
- 3) Qualités esthétiques (originalité des bandes sonores) : 30%

Nous avons reçu 1 offre.

Les 2 lots sont attribués à la société REGIES FETES à Harnes pour un montant global de 12 800 € TTC + option assurance annulation pour ces 2 lots 896, 00 € TTC

**MP N° 2017-005** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et livraison d'un cadeau pour la fête des mères 2017.

Ce marché est passé selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1 - Prix - 50 %
- 2 - Originalité et Qualité du produit - 25 %
- 3 - Conditions de livraison (franco de port) - 25 %

Nous avons reçu 5 offres.

Au regard des critères de jugement de offres, le marché a été attribué à HAVRENNES SAS pour un montant de 4 200, 00 € HT.

**MP N° 2017-006** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et livraison de dictionnaire pour récompense scolaire aux enfants de CM2 entrants au collège.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Le prix – 50 %,
- 2) La qualité du produit – 25%,
- 3) Le délai – 25 %.

Nous avons reçu 3 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société DE PAGE EN PAGE pour un montant de 2 211. 12 € TTC.

**MP N°2017-007** : Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture et livraison de livres à destinations des écoles pour la fête du livre 2017.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Qualité 50 %,
- 2) Prix 50 %.

Nous avons reçu 3 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué aux sociétés

- ABC Livres pour un montant de 2 245, 00 € TTC.
- CAP EDUCATION pour un montant de 618. 90 € TTC.

**MP N° 2016-008** : Marché de travaux : relance du lot n°3 Menuiseries extérieures aluminium du MP n°2016-027-02 Création d'une salle de convivialité pour les jeunes par l'extension du Club House.

En effet, la société qui avait, initialement, ce marché a été mise en liquidation judiciaire.  
Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- Valeur technique : 40
- Prix des prestations : 60

Nous avons reçu 3 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société MFM pour un montant de 18 362. 50 € HT.

**MP N° 2017 – 009** : Marché de travaux relatifs au sacristie de l'Eglise Sainte Rictrude.

Ce marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- 1) Prix : 50%
- 2) Capacités techniques : 30%
- 3) Délai d'intervention et garantie : 20 %

Nous avons reçu 1 offre.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribué à la société FDL pour un montant de 11 353. 00 € HT.

**MP N° 2017-010** : Marché de fournitures relatif à l'impression de formulaire à « bon de commande » pour le service de comptabilité.

Le critère prix est l'unique critère de ce marché.

Nous avons reçu 2 offres.

Au regard de l'unique critère, le marché a été attribué à la société JCB IMPRESSION de Waziers pour un montant de 395.00 € HT.

Nous sommes, d'ailleurs, satisfaits que la société réponde, de nouveau, à nos appels d'offres.

**MP N° 2017- 012** : Accord-cadre de fournitures ayant pour objet la fourniture et la livraison de viennoiseries et de pains pour les ALSH 2017.

Ce marché est passé sous la forme d'accord-cadre à bons de commande, et à procédure adaptée selon les dispositions des articles 27, 78 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Les critères de jugements des offres :

- Qualité du produit proposé suite aux tests effectués après dépôt des échantillons : 60%
- Prix : 40%

Nous avons reçu 3 offres.

Au regard des critères de jugements des offres, le marché a été attribuée à la boulangerie « La Mie Dorée ».

Le prix des denrées s'établit comme suit :

➤ **VIENNOISERIES**

| <b>Produits</b>                          | <b>Prix unitaire TTC</b> |
|--|--------------------------|
| Petit pain chocolat (80 gr.)             | <b>0.65 €</b>            |
| Chausson aux pommes feuilletées (110gr.) | <b>0.84 €</b>            |
| Petit pain au sucre (120 gr.)            | <b>0.69 €</b>            |
| Enveloppes aux pommes (110gr.)           | <b>0.88 €</b>            |
| Africain (110 gr.)                       | <b>0.84 €</b>            |
| Croissant (65 gr.)                       | <b>0.60 €</b>            |
| Beignet nature (100 gr.)                 | <b>0.63 €</b>            |
| Pain au lait                             | <b>0.84 €</b>            |
| Donuts au sucre                          | <b>0.65 €</b>            |
| Triangle aux amandes                     | <b>0.84 €</b>            |

➤ **PAINS A.L.S.H**

| <b>Produit</b>                         | <b>Prix unitaire TTC</b> |
|--|--------------------------|
| Baguette (250 gr ; longueur +/- 80 cm) | <b>0,70 €</b>            |
| Faluche (120 gr.)                      | <b>0,60 €</b>            |
| Pain tôle                              | <b>1,37 €</b>            |

**\* Tarifs en franco de port et d'emballage et ceux sur plusieurs sites**

Monsieur Desmons

Excusez-moi, sur les marchés 2 remarques si vous voulez bien.

Un détail sur la formation « animer un débat public », Madame FRASCA y a bien participé mais il y avait, également, Monsieur BACHIRI et moi-même. Je préfère le signaler. Je pense que tout a été réglé, tout est ok, mais ce n'est pas la délibération.

Monsieur le Président

Oui absolument.

### Monsieur Desmons

Un autre point de détail, je n'ai pas vérifié trop loin dans le passé, mais il me semblait que sur les marchés, on nous donnait, habituellement, au moins les noms des entreprises qui proposaient les autres offres et là il n'y a plus que celui qui l'a emporté.

Est-ce qu'on pourrait, de nouveau, l'avoir ? Cela me semble être une information complémentaire.

### Monsieur le Président

On vous les mettra sans problème Monsieur Desmons

### Monsieur Desmons

Merci beaucoup.

### Questions diverses

La question supplémentaire : il s'agit, comme je vous l'ai expliqué tout à l'heure, de l'aliénation d'une parcelle de terrain.

Vous avez, également, le plan.

Il s'agit d'une parcelle de 40 m<sup>2</sup> que nous souhaiterions vendre, rue Lucien Moreau. Auparavant, il y avait une voyette pour relier les maisons mais, désormais, avec le pont, elle débouche sur rien. Elle n'est plus entretenue et les gens souhaitent qu'on leur vende.

Nous avons fait passer le service des Domaines qui estime la valeur de cette parcelle à 400 €

On vous propose de la vendre à Monsieur Denis et madame Hornez au prix fixé par les Domaines, auquel s'ajoute les frais de géomètres et d'enregistrement.

Cette vente se fera par acte administratif afin de ne pas peser trop lourd sur leurs finances.

### Monsieur Desmons

Pas d'objection.

Adopté à l'unanimité.

Je n'ai pas terminé encore.

Vous nous aviez demandé des choses lors du dernier Conseil Municipal.

Vous nous aviez demandé le coût de la masse salariale par service. Les personnes travaillant à l'Hôtel de Ville, à la Mairie coûtent 1 107 169,11 €.

Ceux qui travaillent pour les centres de loisirs et colonies coûtent 202 765,44 €.

Ceux pour les classes de neige : 44 484,96€

Pour la bibliothèque, 86 260,15 €.

Les Contrats d'Avenir nous coûtent 238 328,36 €.

Vous avez bien entendu Monsieur Desmons ?

Quand on parle d'une hausse de 1 million, cela correspond déjà à 30 % du fameux million dont vous avez parlé tout à l'heure.

Les CUI : 43 000 €.

Les écoles nous coûtent 809 876,88 €

La culture, en générale, avec l'Ecole de Musique 266 546,45 €

Les salles de sport 652 097,12€.

Le social, centre social ... 112 751,57

Le restaurant scolaire : 406780,70

Les services techniques : 1 508 701,46 €.

Vous m'aviez demandé une seconde chose Monsieur Desmons : justifier, en gros, les 250 000 € pour la salle de convivialité, c'est bien ça ?

Alors je vous signale que la salle de convivialité coûtera 229 171,48 € avec dedans 195 310 € de travaux.

Mais, compte tenu des pénalités que nous allons appliquer, nous serons en dessous ou, à peine, à 200 000 €.

Voilà ce que vous m'aviez demandé Monsieur Desmons, je vous ai répondu.

Monsieur Desmons

Merci d'y avoir répondu. Merci pour ces précisions.

Je n'ai juste pas bien compris la différence entre le 229 000 € et les 195 000 € que vous venez d'évoquer.

Monsieur le Président

195 000 € : ce sont les travaux

Aux travaux, s'ajoutent les frais d'architecte, les frais des différents bureaux...

Monsieur Desmons

Pour environ 36 000 €, mais c'est là-dessus qu'il y aura une décote pour les pénalités, c'est ça ?

Monsieur le Président

Non non... La décote sur les pénalités se fera sur une entreprise qui n'a pas respecté ses délais, pour un montant d'un peu plus de 20 000 €, pour l'instant.

Monsieur Desmons

Ok.

Monsieur le Président

Alors j'ai dit tout à l'heure, qu'avant de nous quitter j'allais dire quelque chose...

Monsieur Desmons

Questions diverses mais...

Monsieur le Président

Vous permettez, c'est moi qui parle pour l'instant donc je vous demanderai après.

Donc je voulais simplement vous dire que vous m'avez accusé d'utiliser politiquement du personnel communal.

Vous allez l'entendre souvent Monsieur Desmons, moi je vous accuse aujourd'hui d'avoir monté une opération politique sur le dos d'un gamin malade.

Je vous parle de l'opération montée avec le hand sur le petit Loïc.

Oui, rien n'est arrivé jusque la mairie : aucune invitation, même pas les déclarations qui ont été faites qui auraient dues passer par la municipalité car l'arrivée en motos s'est faite sur la ville sans que nous ayons les documents qui auraient dû être faits.

C'est une opération totalement politique, puisque nous avons vu comment vous avez procédé avec le conseiller départemental pour venir prendre des photos....

Et mettre y compris, parce que vous oubliez, quand même, que les 2 parents sont des employés municipaux, qui n'étaient absolument pas au courant de la manière dont cette opération allait être menée, alors moi aussi je vous dis Monsieur Desmons « petit, petit, petit ».

J'ai donc évidemment Monsieur Desmons les photos prises sur le site, comment cela a été utilisé et vous êtes bien sur la photo Monsieur Desmons.  
On vous voit tellement rarement aux initiatives prises par la municipalité, que cela aurait été intéressant...

Monsieur Desmons

Vous rejoignez ce que je vous disais tout à l'heure où on donne parfois des consignes au photographe pour qu'il fasse ses photos dans l'autre sens.  
Là où je ne peux pas vous laissez dire ça...

Monsieur le Président

Oui oui. Vous avez là aussi donné des consignes au photographe pour que vous soyez bien pris sur la photo en évitant y compris...

Monsieur Desmons

J'étais là. On m'a demandé je suis venu

Monsieur le Président

En évitant, y compris, l'adjointe aux sports de la ville de Waziers qui était bien présente et qu'on a évité de mettre sur la photo.  
Ah je regrette, vous aussi vous manipulez les photos Monsieur Desmons.

Allez y posez votre question.

N'aggravez pas votre cas Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri

Mon cas ?

Vous êtes bien gentil, occupez-vous du vôtre, je m'occupe du mien, merci.

Juste une remarque. Je ne comprends pas pourquoi vous attaquez Monsieur Desmons la dessus puisque c'est moi qui ai invité monsieur Delannoy en tant que Conseiller Départemental. Il a apporté une subvention de 500 € dans le cadre d'une opération au club de hand Ball.

Ce jour-là, ils ont décidé de mettre en avant une action « un but, un euro » et ce jour-là c'est moi qui ai demandé à Monsieur Desmons et à Monsieur Delporte, dans le cadre de la commission des sports, d'y venir...

Monsieur le Président

Pardon attendez Monsieur Bachiri...

Monsieur Bachiri

Laissez-moi finir, je vous rends la parole après. Je n'ai pas parlé de la séance...

Laissez-moi juste la parole, je vous la rends, promis. Promis, je vous la rends

Monsieur le Président

Je voudrai que vous répétiez, Monsieur Bachiri, que pour la commission des sports, vous et Monsieur Delporte, vous avez invité Monsieur Desmons.

Cela veut donc dire qu'il n'y a pas d'adjointe aux sports. Elle était là et vous l'avez oubliée.

Monsieur Bachiri

C'est là où c'est extraordinaire car si vous aviez regardé la photo, elle était dessus.

Monsieur le Président

Mais arrêtez, mais vous avez un sacré culot  
Sortez la photo ! Sortez là !

Monsieur Bachiri

Elle est assez simple la photo.

Monsieur le Président

Je vais vous la sortir Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri

Demandez là à monsieur Mohamed Abdallah et vous l'aurait. C'est celle-là que nous avons eue.

Monsieur le Président

Mais, je l'ai la photo monsieur.

Intervention de Claudine Parnetzki : inaudible.

Monsieur le Président

Comment vous réécrivez l'histoire.  
Vous êtes petit ! On vous connaît Monsieur Bachiri.

Monsieur Bachiri

Bref. Je peux aller au bout ou pas ?

Oui, c'est possible. Merci

Donc, nous sommes à cette salle, pour une manifestation où il y a une invitation.

Après les parents, effectivement, sont là. Il y a une photo qui est prise. Monsieur Delannoy parle avec les parents et, en fait, il prend les renseignements pour l'enfant et une proposition est faite aux parents. Mais la proposition doit rester entre les parents et Monsieur Delannoy, point à la ligne.

Maintenant, quand vous dites qu'il y a eu des photos sur le dos d'un enfant, vous ne vous rendez pas compte de l'intitulé que vous avez pris

Monsieur le Président

Oui, j'assume et vous savez que j'ai toujours tout assumé.

Monsieur Bachiri

Oui, ne vous inquiétez pas, de ce côté-là j'assume aussi

Monsieur le Président

Oh pas toujours Monsieur Bachiri, on fera la démonstration

Monsieur Bachiri

Quand vous voulez...

Monsieur le Président

Oh oui, vous allez voir, ça va vous faire drôle !

Monsieur Bachiri

J'aime tout ce qui fait drôle.

Après pour le reste, je vais quand même finir la conversation, je vais quand même faire la remarque, je ne voulais pas la faire mais puisque vous êtes dessus, je vais la faire.

J'étais avec vous, enfin avec vous, j'étais le fameux dimanche matin 14 mai à la piscine quand il y a eu une action menée dans le cadre de la fête du sport.

Madame Parnetzki, pardon de vous le dire,

(*Monsieur Bachiri se tournant vers Monsieur Dewat*) : Monsieur..... Je ne connais pas votre nom Monsieur.... Merci monsieur

Monsieur le Président

C'est un politique alors....

Monsieur Bachiri

(*S'adressant à monsieur Dewat*) : bienvenue à vous.

*Monsieur Dewat souhaite intervenir*

Non, vous n'avez pas le droit Monsieur, c'est un Conseil Municipal, merci.

Donc pour le reste, je voudrai vous faire la remarque...

Monsieur le Président

Monsieur Bachiri, jusque maintenant...

Monsieur Bachiri

Mais laissez moi finir...

Monsieur le Président

Non le Président de séance c'est moi et non vous. Vous n'avez aucune prérogative et je peux même vous retirer la parole si je le veux.

Je ne le ferai pas. Finissez rapidement !

Monsieur Bachiri

Je vais faire un commentaire que je ne voulais pas faire. Vous étiez avec Madame Parnetzki à faire le tour du bassin.

Madame Parnetzki, laissez-moi finir !

Monsieur le Président

Laisse finir Claudine, sinon on va y passer la nuit !

Monsieur Bachiri

Vous êtes arrivés à mon niveau et vous avez demandé à Monsieur (*en pointant monsieur Dewat*) de s'arrêter parce que je faisais partie de l'opposition.

J'étais là et je l'ai entendu Madame Parnetzki.

Monsieur le Président

Vous êtes un menteur Monsieur Bachiri

Monsieur Bachiri

Vous étiez là ?

Monsieur le Président

Vous êtes un menteur, ce n'est pas notre genre

Monsieur Bachiri

Comment pouvez-vous dire que je suis un menteur alors que vous étiez à l'opposé ?  
C'est extraordinaire quand même !

Monsieur le Président

Arrêtez Monsieur Bachiri

Monsieur Bachiri

Une fois de plus, vous êtes de bonne foi, je suis de mauvaise foi. C'est une habitude chez vous. Ça marche, bonne soirée.

Monsieur le Président

On vous connaît Monsieur Bachiri.

Allez posez votre question, mais j'assume tout ce que j'ai dit ce soir.

Madame Frasca

Moi, c'est une toute petite question.

J'habite au Haut Terroir et j'ai fait un constat : il y a des maisons vides depuis quelques mois, il y a un problème ?

Monsieur le Président

Non. Madame Frasca, on l'a déjà dit mille fois aussi, mais vraiment là il y a un problème mais je vais répéter encore une fois.

Quand un logement est libre, Maisons et Cités, avant de remettre en service, applique quelques règles :

- 1- Il passe par l'ANGR : l'ANGR a un délai de 6 mois pour y placer un ayant droit donc pendant à peu près 6 mois ce logement n'est pas mis sur le marché.
- 2- Remise en état du logement

Ce qui explique que des logements peuvent rester libres 7/8 mois.

Madame Frasca

Je suis d'accord avec vous mais ces maisons, au moins 2, ont déjà été remises en état.

Monsieur le Président

Mais est-ce que vous écoutez ce que je vous dis Madame Frasca?

Madame Frasca

Oui vous m'avez dit la deuxième chose c'est qu'elle soit remise en état. Elles sont déjà mises en état.

Monsieur le Président

Attendez... ces maisons ne seront pas mises sur le marché tant que l'ANGR ne se sera pas prononcé sur le fait qu'elle n'a pas d'ayant droit à mettre dedans.

Ça existe depuis des années et vous semblez toujours découvrir.

Monsieur Richard

Il y a un 3<sup>ème</sup> cas madame Frasca : quand le locataire est en litige judiciaire avec le bailleur social, le logement ne peut pas être reloué tant que le jugement n'est pas prononcé.

Monsieur le Président

S'il n'y a plus de question, la séance est levée.